457 13 Juin 1851

LETTRE PASTORALE

DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL,

ANNONCANT LE PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu, et la Grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, Suffragant de l'Eglise Métropolitaine de Québec, etc., etc., etc

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Le Concile Provincial de Quebec, convoqué par Sa Grace l'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Pierre Flavien Turgeon, Archeveque de Quebec, s'ouvrira le quinze du mois d'Aout prochain, avec l'aide de Dieu, dans l'Eglise Metropolitaine.

Telle est, N. T. C. F., la grande nouvelle que Nous sommes tout joyeux de vous annoncer aujourd'hui ; et qui va, Nous n'en doutons pas, ranimer votre foi, et réjouir votre piété. Car Nous savons comme vous aimez la beauté de la Maison du Seigneur, et la grandeur de sa Religion, qui fait ici-bas votre unique bonheur.

L'Auguste Assemblée dont il est ici question, est à la vérité nouvelle pour notre jeune Pays. Vous en connaissez toute fois la nature et l'objet. D'ailleurs, nos pères dans la Foi nous ont raconté que de tout tems ces réunions d'Evêques furent pleines de grâces pour les peuples chrétiens. Car ce sont de ces rares, mais sublimes solennités que la Religion célèbre, pour montrer à ses enfans l'unité de sa foi et l'union de ses pasteurs : la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements ; la majesté de son culte et les splendeurs de ses cérémonies ; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour.

Et pour qui tout cela ? Pour vous, N. T. C. F., et pour le salut de vos âmes ; parce qu'à de grands maux, il faut de grands remèdes. Vous êtes donc tous vivement intéressés au bon succès de l'Œuvre qu'entreprenent vos Pasteurs, pour vous affermir de plus en plus dans l'attachement à votre Sainte Religion. Aussi l'Eglise vous invite-t-elle instamment à y concourir de tout votre cœur. Ecoutez bien ce qu'elle vous dit là-dessus.

" Les trois Dimanches qui précèderont le jour indiqué pour l'ouverture " du Concile, il convient que le Prédicateur, dans l'Eglise Métropolitaine, et " les Curés, dans leurs Paroisses, fassent grandes instances, pour exciter les " Fidèles à la dévotion, aux oraisons, aux jeûnes, à la réception des Sacrements " de Pénitence et d'Eucharistie, et à toutes sortes de bonnes Œuvres, afin que, " avec l'Aide de Dieu, le Concile puisse commencer avec dignité, travailler

" avec succès, et se terminer avec bonheur." A ce ton de piété, et à cet accent de tendresse, vous reconnaissez, sans doute, la voix de votre bonne Mère, la Ste. Eglise, vous tous qui êtes ses enfans affectionnés.

Pénetré d'un religieux respect pour cette Sainte Ordonnance, Nous avons dû nous faire un devoir de l'exécuter, avec une amoureuse fidélité. Ne pouvant avoir, pour nous guider, l'expérience de nos Illustres Prédécesseurs dans ce Pays, puisque aucun Concile ne s'y est jusqu'ici célébré, Nous avons consulté les usages de nos pères de l'ancien monde, et les antiques traditions de l'Eglise, qui embrasse tous les peuples des bras de sa catholicité. Nous avons surtout étudié la conduite que tenait, dans ses Conciles Provinciaux, St. Charles Borromée, ce parfait modèle de tous les Evêques. De plus, Nous nous sommes entendu avec notre Vénérable Archevêque et nos Evêques Co-Provinciaux, pour ne rien faire que selon l'esprit de l'Eglise.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF., les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1° L'Edit de Convocation du Concile Provincial sera affiché aux portes de notre Eglise Cathédrale, deux mois avant l'ouverture, c'est-à-dire le quinze Juin courant. Les pieux fidèles, en y entrant, seront par là invités à prier pour le succès de cette grande Œuvre.

2°. Il y aura Processions avec Litanies des Saints et autres prières approuvées, dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, les trois Dimanches, qui précèderont l'ouverture du dit Concile, c'est-à-dire le vingt-sept Juillet, et les trois et dix d'Août prochain. Ce sera pour les Prédicateurs, le tems d'exhorter les Fidèles à vaquer aux exercices que leur recommande l'Eglise, pour le bon succès du Concile. Ces Processions seront aussi solennelles que le peut permettre un Office de Pénitence. Elles pourront se faire en dehors aussi bien qu'en dedans des Eglises. On y invoquera avec foi et confiance tous les Anges et les Saints, et spécialement les Anges Tutélaires et les Saints Patrons de la Province, ainsi que ceux du Diocèse, des Paroisses et Communautés. Ce sera pour les Sociétés et Confréries une occasion solennelle de déployer, avec leurs étendards, leur zèle pour l'honneur de la Ste. Eglise.

3°. Chacun de ces trois Dimanches devra être, autant que possible, jour de communion générale. Il faudrait pour cela que l'on se confessât, pendant la semaine, pour être prêt à faire cette sainte action en l'un de ces trois Dimanches.

4°. A commencer du jour où la présente Lettre Pastorale sera publiée, jusqu'à la clôture du Concile, les Prêtres diront à la Messe, au lieu de l'Oraison *Deus refugium*, etc., l'Oraison *De Spiritu Sancto*. Les jeudis, ils diront la Messe du St. Esprit, si les Rubriques le permettent. Cette Messe se chantera, ces jours-là, à notre Eglise Cathédrale, à une heure qui accommodera les pieux fidèles; car Nous comptons beaucoup sur leurs bonnes prières. Tous ces saints exercices sont, comme on le voit, une préparation au Concile. Mais en voici d'autres pour le temps où il se célèbrera.

5°. Pendant la tenue du Concile, il y aura successivement, dans diverses Eglises de la ville, *Prières des Quarante heures* et exposition solennelle du St. Sacrement. Ici, Nous comptons surtout sur l'Association de l'*Adoration Perpétuelle*, pour que ces jours de grâces soient solennisés, comme ils le doivent être, dans un tems si précieux.

6°. Le quatorze d'Août sera jour de jeûne pour le Concile. Il convient que ce soit un jeûne général. Nous y invitons donc tous ceux qui pourront le pratiquer. La Prière jointe au jeûne est toute puissante auprès de Dieu.

Maintenant, laissez Nous vous dire, N. T. C. F., dans toute la simplicité de notre âme, la pensée qui Nous préoccupe, en vous écrivant cette Lettre. Bientôt, il nous faudra représenter, dans le Concile l'Eglise de *Ville-Marie*, c'est-à-dire, aux termes de l'Apocalypse, il Nous faudra être un des sept Anges, préposé à la garde de l'un des sept Diocèses, qui forment aujourd'hui notre Province Ecclésiastique; et obligé d'y briller, comme les étoiles au firmament, de tout l'éclat des Vertus Episcopales. *Septem stellæ Angeli sunt Ecclesiarum.* Que cette pensée, Bien-aimés Frères, est accablante pour vous et pour Nous!

Car, remarquez-le bien, c'est le Diocèse tout entier qui y doit paraître, avec ses Œuvres bonnes et mauvaises. Il y faudra en effet s'occuper sérieusement des moyens à prendre pour consolider le peu de bien qui s'y fait, et corriger les abus, qui s'y introduisent d'une manière si allarmante. Comme Nous, vous êtes sans doute effrayés, N. T. C. F, du mauvais esprit qui se répand partout, et des efforts inouis que fait l'enfer, pour détruire la foi et les mœurs, par tant de mauvais livres, qui circulent plus que jamais dans le monde, par tant de discours impies, qui outragent la Religion et ses Ministres, par tant de scandales enfin qui séduisent tant d'âmes imprévoyantes.

Or, la plus grande responsabilité de ces maux pèse sur notre conscience. On n'en saurait douter, quand on entend l'Apôtre de la Charité adresser de sévères reproches aux Evêques des Eglises dont il avait la surintendance, à cause des abus qu'ils n'avaient pas le courage de combattre. Toute fois, il les appèle des Anges; et il loue beaucoup leurs vertus; et c'est ce qui fait trembler. Aussi rentrant en Nous-même, nous faisons Nous l'application de ces justes reproches. Car notre Charité s'est bien plus réfroidie que celle de l'Ange d'Ephèse. Nous combattons bien moins vigoureusement les erreurs du tems, que ne combattait la doctrine empoisonnée des Nicolaïtes l'Ange de Pergame. Nous résistons moins généreusement à la corruption du siècle que ne le faisait l'Ange de Thyatire, à la séduction de Jézabel. Nos Œuvres sont moins pleines que celles de l'Ange de Sardes. Notre vertu est moins pure que celle de l'Ange de Philadelphie. Nous sommes plus tiède que l'Ange de Laodicée. Oh! puissions Nous, comme l'Ange de Smyrne, ne mériter aucun reproche de Dieu et de l'Eglise, dans l'administration de ce Diocèse! (Apoc. cap. 2 et 3.) Croyez-le, N. T. C. F., la Charge Pastorale est bien pesante; et vous avez la stricte obligation de nous aider à la porter, par une bonne vie, entretenue par une bonne prière.

Deplus, Nous devons paraître au Concile *debout près de l'Autel, tenant en main un encensoir d'or*; c'est-à dire, avec une âme ardente, toujours prête à partir pour la gloire de Dieu, avec une volonté généreuse, que rien ne saurait ébranler, quand il s'agit des intérêts de la Religion; avec un cœur brûlant de Charité, quand il faut se sacrifier pour les besoins du peuple. *Stetit Angelus juxta Aram templi, habens thuribulum aureum in manu sua. Un Dieu à glorifier, une Religion à défendre, un Peuple à sauver:* telle est la pensée qui saisit notre cœur, aux approches de cette grande solennité qui nous arrive.

Aidez-Nous donc, encore une fois, N. T. C. F., à paraître au Concile en digne Représentant de l'*Eglise de Montréal*. Il nous faut pour cela beaucoup de parfums, pour que notre encensoir soit toujours fumant: c'est-à-dire qu'il Nous faut le zèle ardent du Clergé, la bonne conduite des Paroisses, l'Esprit Ecclésiastique des Séminaires, la science sacrée des Maisons d'Education, la parfaite régularité des Communautés, les Œuvres charitables des Sociétés, les pieux exercices des Confréries, les Prières ferventes des Justes, les larmes abondantes des Pénitents, les Vertus Patriarchales des familles, enfin, l'encens

pur de tout le Diocèse, réglé suivant les Saints Canons, pour embaumer de son agréable odeur, l'Eglise Provinciale, réunie en la présence de Dieu. *Data sunt ei incensa multa ; et ascendit fumus aromatum de manu Angeli, in conspectu Domini.* Que de motifs donc, Nous avons de faire instance, pour que vous prépariez les voies au Seigneur ! Ah ! de Grâce, N. T. C. F., venez à notre secours, dans ce tems de pressants besoins. Pour cela vivez saintement et priez ardemment. Nous avons la confiance que, dans toutes les maisons de ce Diocèse, on évitera le péché et on pratiquera la vertu, pour qu'au Concile, l'*Eglise consacrée à Marie* soit pure et digne de la Vierge Immaculée.

A ce propos, Nous vous dirons qu'une de nos Processions de ville se dirigera *de la Chapelle du Saint-Cœur de Marie à celle de N. D. de Bonsecours*, et que là aussi se feront les Prières des *Quarante Heures*, pendant que le Concile se célèbrera à Québec. Marie étant l'Etoile de la Mer, il est évident que ceux qui conduisent le vaisseau de l'Eglise, sur cette Mer orageuse, doivent, pour ne pas faire naufrage, s'orienter sur cet astre lumineux. Marie étant la Maitresse de la Foi, il s'en suit nécessairement que ceux qui en sont les Juges, doivent la consulter ; Marie étant la Gardienne des mœurs, il faut bien que les Pasteurs recourent à elle, pour préserver leur troupeau de la corruption du siècle. Or, pour nous tous, N. T. C. F. vous le savez, l'Autel de l'*Archiconfrérie* et la Ste. Chapelle de *Bon-Secours* sont nos tabernacles chéris, vers lesquels se dirigent toujours nos pas, au tems du besoin. Qu'il est glorieux pour Marie d'être le *secours* des Pasteurs, aussi bien que celui des brebis ! Comme son cœur maternel surabonde de Grâces, pour préparer tous les cœurs à un Concile dont la bouche ne manquera pas de la proclamer *Bienheureuse* !

Nous avons un second motif, N. T. C. F., d'aller en Procession dans ces deux Sanctuaires ; c'est que Nous en avons pris devant Dieu l'engagement, à la vue des pluies abondantes de la saison, qui mettent en danger la moisson de l'année. Vos intérêts sont les nôtres ; vous n'en doutez pas. D'ailleurs vous répondez si bien à chaque appel que Nous fesons à votre charité, que la reconnaissance Nous impose le devoir de toujours prier pour que le pain quotidien ne vous manque jamais. Oh ! loin de nous le péché de cesser un instant de prier pour vos intérêts spirituels et temporels.

Que la Grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, Dimanche, le quinze Juin courant ; à celui de toutes les Eglises où se fait l'Office Paroissial, et en Chapitre dans tous les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le treizième jour de Juin de l'année mil-huit-cent-cinquante-un, sous notre seing et sceau et contre-seing de notre Secrétaire.

L. † S. **† IG. EV. DE MONTREAL.**

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré, Chan. Secrétaire.

(*Vraie copie.*)

Chan. Secrétaire.